

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 40/25-1015.03

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Le mercredi 15 octobre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Madame Fabienne BLANC-TAILLEUR est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Didier DESUMEUR, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Etaient excusés : Stéphane PORTHEAULT a donné pouvoir à Alain Claude CULLET.
Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Colette GUIGONNET ROUSTAIN a donné pouvoir à Alexandra MARTIN.
Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Pascal BONNET.
Dominique THABUIS.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 09 octobre 2025

OBJET : APPROBATION DU MARCHÉ DE DENEIGEMENT

Madame le Maire expose au conseil municipal que le marché de services de déneigement des voies communales conclu en novembre 2021 et renouvelé trois fois jusqu'à la saison hivernale 2024/2025, est arrivé à échéance.

En conséquence, la commune de Salins-Fontaine après avoir conclu une convention de groupement de commandes avec la communauté de communes Cœur de Tarentaise, a lancé une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour la passation d'un nouveau marché de services de déneigement des voies communales pour la saison hivernale 2025/2026, renouvelable 3 fois.

- Date de publication du dossier de consultation des entreprises : 29 août 2025.
- Date limite de réception des offres : 03 octobre 2025.

Une seule offre a été reçue, celle de la société BOTTO TP.

La CCCT a été destinataire des offres.

L'offre a été analysée lors de la réunion de travail du 08 octobre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L. 2121-29,

Vu la convention de groupement de commandes signée avec la communauté de communes Cœur de Tarentaise,

Considérant la nécessité d'attribuer le marché de déneigement pour les 4 années à venir,

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Madame le Maire et après délibération, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché pour le déneigement des voies communales de Salins-Fontaine, de la déchetterie de l'Île Ferlay et de ses accès, à la société BOTTO TP.
- **PRECISE** que le marché est conclu, à compter de sa notification, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois maximum.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché correspondant dans les conditions susvisées et tout document s'y rapportant.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au Chapitre 011 – article 615231 du budget de la commune.
- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la communauté de communes Cœur de Tarentaise.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Fabienne BLANC-TAILLEUR.